





D -5-1/2022

Vie Associative

Charte d'engagements entre la Ville de Saint-André et les associations

## Conseil Municipal du 14 Février 2022 Extrait du registre des délibérations

L'An Deux Mille Vingt-deux, le premier février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-six janvier, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi.

## Étaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints;

Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Delphine MYSZTAL, Céline SEGUIN, Cédric ANDRÉ, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Estéban GARCIA, Déborah ANDRÉ, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LISIEUX, Sandrina RONCHIADIN, Conseillers Municipaux.

## Ont donné procuration ;

Danielle SENECHAL à Nicolas LE NEINDRE Serge GOSTIJANOVIC à Elisabeth MASSE Carmen GONZALEZ RUIZ à Claude WASILKOWSKI Louis CRUCHET à Sébastien LEBLANC Isabelle COLNENNE à Estéban GARCIA Guillaume MONCEAUX à Cyprien RICHER

Secrétaire de séance : Sébastien LEBLANC

## Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK

La Commune de Saint-André-Lez-Lille est consciente que la vie associative a un rôle essentiel dans la vie de la Commune. C'est un vecteur indispensable du lien social et du développement local.

La diversité de la vie associative locale permet à chaque citoyen de trouver une réponse à ses besoins, ses envies ou préoccupations.

L'engagement des bénévoles est une véritable richesse pour notre ville. La Ville de Saint-André reconnaît le travail accompli et souhaite affirmer ce partenariat.

La Charte d'engagements précise les relations entre la Ville et les Associations. Elle souhaite porter un regard le plus complet possible sur les différentes aides accordées.

Cette Charte d'engagements est avant tout, un engagement moral entre les associations et la Ville.

Envoyé en préfecture le 03/02/2022 Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

En signant cette charte, la Ville et les Assoc de la los 215905274-20220201-b.56-1022-DED mme partenaires participant activement au développement de la vie locale.

Cette charte fixe les engagements de la Ville et ceux des associations.

Aussi, compte-tenu de la nécessité d'affirmer le partenariat entre la Ville de Saint-André et les associations locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la mise en place de la charte d'engagements entre la Commune de Saint-André et les associations,
- autorise Madame le Maire à signer cette charte avec les Présidents d'associations.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ 25 VOIX POUR 8 VOIX CONTRE

Pour extrait certifié Conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE